

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇONRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****2025-002****Sollicitation du programme FSST pour la réhabilitation du
Pont Romain**

Séance du : 18 février 2025

Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane

Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

**OBJET : SOLLICITATION DU PROGRAMME FSST POUR LA REHABILITATION DU PONT
ROMAIN**

Vu, les dégâts par suite des événements climatiques du 21 juin 2024 et notamment les dégâts sur le Pont Romain traversant la Romanche à La Grave ;

Vu le Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2024, délibération n°2024-115 décidant à titre exceptionnel, afin d'exprimer la solidarité communautaire à l'égard de la Commune de La Grave, dans le cadre de la réfection du Pont Romain, de verser le montant de 23 904 € TTC, déduction faites des subventions qui pourraient être notifiées ;

Vu qu'aucune autre subvention n'a été demandé sur le projet de restauration du Pont Romain ;

La commune de La Grave, a fait réparer le pont romain et demande sa prise en charge de manière exceptionnelle au titre du FSST, enveloppe gérée de manière communautaire par la Communauté de communes du Briançonnais.

Soit :

21 848.40 € TTC

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire
Jean-Pierre PIC****Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET**

Délibération n° 2025-002

Sollicitation FSST_Pont Romain